

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2017/2018

Session 1

Droit de la propriété intellectuelle

(Laure Marino, Professeure)

Ce questionnaire à choix multiples (QCM) est à réponse unique (une seule réponse est correcte). Quatre réponses A, B, C et D sont proposées à chaque question. Il y a 30 questions. La feuille de réponse sera corrigée informatiquement.

Barème :

- ✓ Réponse juste : 2 points
- ✓ Réponse fausse : - 1 point (point négatif)
- ✓ Absence de réponse : 0 point

Le nombre total de points sera divisé par trois pour obtenir une note sur 20.

Durée de l'épreuve : 1 heure

Documents ou matériels autorisés : aucun

1) Parmi les affirmations suivantes, laquelle est **inexacte** ?

- A. La contrefaçon est un délit pénal distinct du vol
- B. La cession du support matériel de l'œuvre n'emporte pas celle des droits d'auteur
- C. La propriété intellectuelle porte sur des biens immatériels
- D. Le dépôt d'un support incorporant une œuvre de l'esprit est une condition pour bénéficier d'une protection sur le terrain du droit d'auteur

2) Parmi ces affirmations relatives à l'originalité de l'œuvre, laquelle est **inexacte** ?

- A. L'originalité de l'œuvre est l'empreinte de la personnalité de l'auteur
- B. L'originalité de l'œuvre est une condition définie par le Code de la propriété intellectuelle
- C. En 2015, dans l'affaire du *Guide du tarot*, la Cour d'appel de Paris a débouté l'auteure car celle-ci n'avait pas démontré que son œuvre était originale
- D. Il n'existe pas de présomption d'originalité

3) Parmi les affirmations suivantes, laquelle est **inexacte** ?

- A. Il peut y avoir protection par le droit d'auteur pour des photos sportives : par exemple, un photographe sportif qui photographie des athlètes pendant une compétition sportive peut bénéficier du droit d'auteur, si la photo porte l'empreinte de sa personnalité
- B. Il peut y avoir protection par le droit d'auteur pour des photos de rue : par exemple, un photographe de presse qui photographie des personnes pendant le marché de Noël à Strasbourg peut bénéficier du droit d'auteur, si la photo porte l'empreinte de sa personnalité
- C. Il n'y a pas de protection par le droit d'auteur pour les photos culinaires : par exemple, un grand chef qui photographie sa « tarte flambée aux champignons sauvages et foie gras de canard, avec consommé de champignon au thé noir Darjeeling » ne bénéficie pas du droit d'auteur en l'état actuel du droit
- D. Il n'y a pas de droit d'auteur pour les animaux : par exemple, un gorille qui fait un selfie ne bénéficie pas du droit d'auteur en l'état actuel du droit

4) Que signifie la maxime : « Les idées sont de libre parcours » ?

- A. Les idées sont protégées par le droit d'auteur si elles circulent
- B. Les idées ne sont pas protégées en tant que telles par le droit d'auteur et constituent un fond commun dans lequel tous les auteurs peuvent puiser
- C. Les idées ne sont pas protégées par principe par le droit d'auteur, mais il existe des exceptions pour certaines idées
- D. Les idées sont protégées par la liberté d'expression, droit fondamental qui prévaut sur le droit d'auteur

5) Le titre *Le papyrus de César* (dernier album d'Astérix) pourrait-il être protégé sur le fondement du droit d'auteur ?

- A. Oui, le titre d'une œuvre de l'esprit peut être protégé indépendamment de l'œuvre qu'il sert à désigner, dès lors qu'il est original
- B. Oui, le titre d'une œuvre de l'esprit peut être protégé s'il a été déposé à la Société des Gens de Lettres (SGDL)
- C. Oui, mais l'auteur du titre doit rapporter la preuve d'un risque de confusion pour faire sanctionner la réutilisation non autorisée de ce dernier
- D. Non, un titre ne peut jamais être protégé en tant que tel

6) L'album de bande dessinée de la série « Trolls de Troy », intitulé *Pas de Noël pour le père Grommël*, créé par Jean-Louis Mourier (dessinateur) et Christophe Arleston (scénario) est :

- A. Une œuvre collective

- B. Une œuvre de collaboration
- C. Une œuvre composite
- D. Une œuvre dérivée

7) La rémunération de l'auteur est :

- A. Forfaitaire, en principe, mais proportionnelle dans des hypothèses exceptionnelles
- B. Toujours forfaitaire
- C. Proportionnelle, en principe, mais forfaitaire dans des hypothèses exceptionnelles
- D. Toujours proportionnelle

8) Parmi les affirmations suivantes relatives aux exceptions en droit d'auteur, laquelle est **inexacte** ?

- A. Il est possible de citer brièvement une œuvre en respectant les conditions de l'exception de citation : bien indiquer la source et l'auteur
- B. Dans l'exception de parodie, la parodie doit poursuivre l'objectif de faire rire
- C. L'exception de copie privée permet de reproduire une œuvre protégée sans avoir à requérir d'autorisation et ouvre droit à une compensation financière au bénéfice des ayants droit
- D. L'exception d'actualité permet de reproduire une œuvre protégée sans avoir à requérir d'autorisation, aux fins d'illustration de l'actualité

9) Par un arrêt rendu en 2013, la Cour de cassation a jugé que les participants de l'émission de télé-réalité *L'Île de la tentation* :

- A. Peuvent se voir reconnaître la qualité d'artiste-interprète
- B. Ne peuvent pas se voir reconnaître la qualité d'artiste-interprète
- C. Ne peuvent pas obtenir la requalification de leur contrat en contrat de travail
- D. Ont réalisé une prestation impliquant une interprétation originale

10) Quelle est la durée de protection des droits patrimoniaux des artistes interprètes ?

- A. 70 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile suivant celle de l'interprétation, de sa mise à disposition du public par des exemplaires matériels ou de sa communication au public
- B. 70 ans à compter de leur mort
- C. 50 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile suivant celle de l'interprétation, de sa mise à disposition du public par des exemplaires matériels ou de sa communication au public

D. 50 ans à compter de leur mort

11) Parmi les affirmations suivantes, laquelle est **inexacte** ?

- A. Le mot « piratage » est une métaphore symbolique qui désigne, notamment, le téléchargement illégal d'œuvres protégées
- B. Le piratage d'œuvres protégées par le droit d'auteur est une contrefaçon
- C. Le filtrage/blocage de sites pirates est un moyen très efficace pour lutter contre le piratage
- D. La loi HADOPI ne concerne que le peer to peer (P2P)

12) En 2012, la première condamnation pour infraction à la loi HADOPI a sanctionné par une amende de 150 € :

- A. Un abonné à internet pour absence de sécurisation de son accès internet
- B. Un fournisseur d'accès à internet pour absence de sécurisation de l'accès à internet
- C. La compagne d'un abonné à internet pour téléchargement d'une œuvre protégée par le droit d'auteur
- D. Un contrefacteur pour téléchargement d'une œuvre protégée par le droit d'auteur

13) La « réponse graduée » mise en place par la loi HADOPI passe par deux étapes :

- A. Après l'étape préventive qui consiste en l'envoi de messages d'avertissement par l'HADOPI, l'étape répressive prend la forme d'une ordonnance pénale, prise par un juge, avec une amende de 150 € et/ou la suspension de l'accès à internet pour une durée maximale d'un mois pour l'abonné
- B. Après l'étape préventive qui consiste en l'envoi de messages d'avertissement par l'HADOPI, l'étape répressive prend la forme d'une ordonnance pénale, prise par un juge, avec une amende de 150 €
- C. Après l'étape préventive qui consiste en l'envoi de messages d'avertissement par l'HADOPI, l'étape répressive prend la forme d'une ordonnance pénale, prise par un juge, avec une amende de 1500 €
- D. Après l'étape préventive qui consiste en l'envoi de messages d'avertissement par l'HADOPI, l'étape répressive prend la forme d'une sanction pécuniaire, prise par l'HADOPI, avec une amende de 1500 €

14) Parmi les affirmations suivantes, laquelle est **inexacte** ?

- A. L'HADOPI envoie un message d'avertissement par mail à l'abonné dont l'accès internet a été utilisé pour télécharger illicitement

- B. Ce message d'avertissement, appelé « recommandation », a une visée pédagogique
 - C. En cas de récidive dans les 6 mois qui suivent le message d'avertissement, l'HADOPI envoie un second message d'avertissement par mail, éventuellement assorti de l'envoi d'une lettre remise contre signature
 - D. En cas de nouvelle récidive dans les 6 mois qui suivent le second message, on passe à l'étape répressive
- 15) Un fournisseur d'accès à internet peut être contraint de mettre en place une mesure de blocage d'un ou de plusieurs sites pirates :
- A. Il suffit pour cela que les ayants droit notifient les manquements au fournisseur d'accès à internet, en fournissant les adresses URL
 - B. Il faut une injonction de blocage ordonnée par un juge afin de lutter contre la contrefaçon
 - C. Il faut une injonction de blocage ordonnée par un juge, mais il faut aussi que le juge précise le type de mesure à mettre en place
 - D. Il faut une injonction de blocage ordonnée par un juge, mais il faut aussi que le juge limite la mesure dans le temps
- 16) Qu'est-ce que le blocage des sites par DNS ?
- A. Basée sur le *domain name security*, cette technique consiste à bloquer le nom de domaine et s'avère très efficace
 - B. Basée sur le *domain name service*, cette technique consiste à supprimer le nom de domaine et s'avère moyennement efficace
 - C. Basée sur le *domain name system*, cette technique consiste à filtrer le nom de domaine et s'avère assez peu efficace
 - D. Basée sur le *domain name server*, cette technique consiste à changer le nom de domaine et s'avère totalement inefficace
- 17) Parmi les affirmations suivantes relatives au droit des brevets, laquelle est **inexacte** ?
- A. Les offices de brevet se livrent à un examen approfondi de la demande de brevet, de sorte qu'aucune demande d'annulation du brevet n'est possible après sa délivrance
 - B. L'invention est une solution technique apportée à un problème technique
 - C. L'invention est nouvelle si elle n'est pas comprise dans l'état de la technique
 - D. Les découvertes ne sont pas brevetables
- 18) Parmi les affirmations suivantes, laquelle est **exacte** ?

- A. La création d'une nouvelle variété de pommes de terre est brevetable en France
- B. La découverte d'une nouvelle force magnétique remettant en cause le principe d'incertitude de Heisenberg et la théorie de la relativité d'Einstein est brevetable en France
- C. Une nouvelle technique de GPS qui applique la théorie de la relativité d'Einstein est brevetable en France
- D. Une nouvelle méthode mathématique pour le filtrage numérique des données est brevetable en France

19) Parmi les affirmations suivantes relatives au brevet européen à effet unitaire, dit brevet unitaire, laquelle est **inexacte** :

- A. Le brevet européen à effet unitaire est un faisceau de brevets nationaux délivrés grâce à la procédure centralisée de l'OEB (Office européen des brevets)
- B. Le brevet européen à effet unitaire n'est pas un vrai titre unitaire
- C. Le brevet européen à effet unitaire n'existe pas encore
- D. Le brevet européen à effet unitaire se distingue du brevet européen

20) Parmi les affirmations suivantes, laquelle est **inexacte** :

- A. Le *patent cliff* (falaise des brevets) se réfère à l'expiration de plusieurs brevets portant sur des *blockbusters* (médicaments-vedette) dans une période relativement brève
- B. Un *patent troll* (troll de brevets) est une entreprise ne produisant aucun bien ou service qui acquiert des brevets pour proposer ensuite des licences à des entreprises produisant des biens ou des services, en les menaçant d'une action en contrefaçon si elles n'acceptent pas
- C. L'accord ADPIC est un traité international conclu sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui met en place le système PCT permettant d'obtenir des brevets nationaux dans 183 États du Monde
- D. Un certificat complémentaire de protection (CCP) est un titre spécial qui prolonge les droits et obligations du propriétaire d'un brevet pharmaceutique

21) Dans le très important arrêt *Brüstle c/ Greenpeace* du 18 octobre 2011, la Cour de justice de l'Union européenne, réunie en grande chambre :

- A. A validé un brevet de procédé permettant le prélèvement de cellules souches embryonnaires, car les cellules souches embryonnaires ne sont pas exclues de la brevetabilité
- B. A invalidé un brevet de procédé permettant le prélèvement de cellules souches embryonnaires, car les cellules souches embryonnaires sont exclues de la brevetabilité

- C. A validé un brevet de procédé permettant le prélèvement de cellules souches embryonnaires, sans tenir compte du fait que la mise en œuvre de ce procédé impliquait la destruction d'embryons humains
- D. A invalidé un brevet de procédé permettant le prélèvement de cellules souches embryonnaires, car la mise en œuvre de ce procédé impliquait la destruction d'embryons humains

22) La marque de l'Union européenne est :

- A. Un titre à effet unitaire qui produit ses effets dans tous les États membres de l'Union européenne, mais qui n'est pas soumis à un droit uniforme de l'Union européenne
- B. Un titre unitaire qui produit ses effets dans tous les États membres de l'Union européenne et qui est soumis à un droit uniforme de l'Union européenne
- C. Un faisceau de marques nationales délivrées grâce à la procédure centralisée de l'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle)
- D. Un faisceau de marques nationales délivrées grâce à la procédure centralisée de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle)

23) Quelle est la durée de la marque de l'Union européenne ?

- A. Un an, indéfiniment renouvelable
- B. Cinq ans, indéfiniment renouvelables
- C. Dix ans, indéfiniment renouvelables
- D. Vingt ans, indéfiniment renouvelables

24) Parmi les signes suivants ayant fait l'objet d'une demande de marque, lequel n'a pas été enregistré par l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) au motif qu'il lui est apparu comme contraire à l'ordre public ?

- A. Je suis Paris
- B. Q
- C. Viagra
- D. Fuckbook

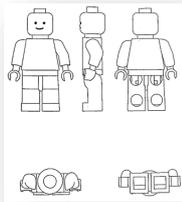
25) Parmi les affirmations suivantes relatives aux marques tridimensionnelles, laquelle est **inexacte** :

- A. Une forme exclusivement imposée par la nature ou par la fonction du produit ne peut pas constituer une marque tridimensionnelle valable
- B. Il est possible de cumuler une marque tridimensionnelle et un droit de dessin ou modèle si les conditions de protection propres à chacun des deux droits sont remplies

- C. La Cour de justice de l'Union européenne a invalidé la marque tridimensionnelle représentant la célèbre brique rouge Lego (ci-dessous)



- D. La Cour de justice de l'Union européenne a invalidé la marque tridimensionnelle représentant une figurine Lego (ci-dessous)



CAS PRATIQUE : Lisa Pipelette est la gagnante de la dernière saison de *Nouveau cook pour une nouvelle vie*, la célèbre émission de télé-réalité culinaire française. Très heureuse, elle fête sa victoire à Paris, avant de revenir Strasbourg, où elle souhaite ouvrir une pâtisserie.

26) Au regard du droit d'auteur, Lisa Pipelette peut-elle poster sur son compte personnel Instagram une photo où elle pose devant la pyramide du Louvre ? La pyramide du Louvre est l'œuvre d'I. M. Pei, né le 26 avril 1917. Elle a été inaugurée le 4 mars 1988.



Photo de Lisa Pipelette devant la pyramide du Louvre (en réalité, cette photo en couleur)

- A. Oui, car les œuvres architecturales ne sont pas protégées par le droit d'auteur
- B. Oui, car la pyramide du Louvre est tombée dans le domaine public
- C. Oui, car la liberté de panorama s'applique
- D. Non, et cette reproduction non autorisée peut être sanctionnée

27) Lisa Pipelette vient de créer le « Cake Mondrian », un cake inspiré des tableaux de Mondrian. Pourra-t-elle le vendre dans sa pâtisserie ? Mondrian est un peintre néerlandais célèbre, décédé en 1944.



Cake Mondrian

(en réalité, les carrés foncés sont en couleur)

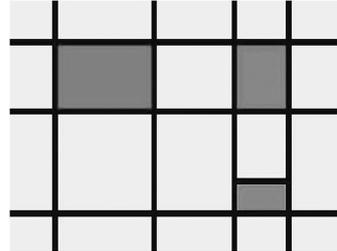


Tableau de Mondrian

(en réalité, les carrés foncés sont en couleur)

- A. Oui, car les œuvres picturales ne sont pas protégées par le droit d'auteur
- B. Oui, car les œuvres de Mondrian sont tombées dans le domaine public
- C. Oui, car la liberté de panorama s'applique
- D. Non, et cette reproduction non autorisée peut être sanctionnée

28) Lisa Pipelette vous questionne sur la liberté de panorama. Parmi ces affirmations relatives à la liberté de panorama, laquelle vous paraît **inexacte** ?

- A. C'est une exception récente, introduite par la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016
- B. L'harmonisation européenne de la liberté de panorama a mis le législateur français dans l'obligation de la transposer en droit français
- C. Cette exception bénéficie seulement aux personnes physiques
- D. Cette exception permet la libre reproduction et représentation des œuvres architecturales et des sculptures placées en permanence sur la voie publique, à l'exclusion de tout usage à caractère commercial

29) Durant le tournage de *Nouveau cook pour une nouvelle vie*, Lisa Pipelette a rencontré Thomas, devenu l'homme de sa vie. Pâtissier lui aussi, il a créé et il vend un petit chou fourré à la chantilly, qu'il a appelé *dune blanche*, faisant référence à un paysage de bord de mer. Il a déposé la marque française verbale *Dune blanche* en 2009, et celle-ci a été enregistrée la même année. Mais un pâtissier voisin et concurrent commercialise des *dunes blanches* en les nommant ainsi. Est-ce une contrefaçon ?



Dune blanche

- A. Oui, car la marque est valable dès lors que la marque a été enregistrée par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)
- B. Oui, car la marque est valable dès lors que le mot *dune* n'était pas un terme générique pour désigner un chou à la crème lorsqu'il a été déposé en 2009
- C. Non, la marque n'est pas valable dès lors que le mot *dune* est un terme générique
- D. Non, la marque n'est pas valable dès lors que le mot *dune* n'est pas distinctif

30) Le frère de Lisa Pipelette vient vous consulter à son tour. Il a créé *Bretzel Onhair*, une jeune société strasbourgeoise spécialisée dans les chapeaux, bonnets et casquettes. Son modèle phare, dénommé *Grand chevalier de la bière* et reproduit ci-dessous, évoque une élégante chope de bière. *Bretzel Onhair* n'a déposé ni brevet, ni marque, ni dessins ou modèles.



Or *Bretzel Onhair* vient de s'apercevoir que des copies de son modèle *Grand chevalier de la bière* sont vendues sur un grand marché d'Alsace. La jeune société souhaite se défendre contre ces copies non autorisées. Quel conseil devez-vous éviter de lui donner :

- A. Il est peut-être envisageable d'agir en contrefaçon sur le fondement du droit des dessins et modèles communautaires non enregistrés (DMCNE)
- B. Il est peut-être envisageable d'agir sur le fondement du parasitisme
- C. Il est peut-être envisageable d'agir sur le fondement du droit des marques
- D. Il est peut-être envisageable d'agir sur le fondement du droit d'auteur